



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

animaux sauvages

Question au Gouvernement n° 145

Texte de la question

M. le président. La parole est à Mme Marie-Françoise Clergeau.

Mme Marie-Françoise Clergeau. Monsieur le ministre de l'éducation nationale («Ah !» sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française), conformément aux engagements du Gouvernement, plus de 27 000 maîtres auxiliaires ont d'ores et déjà été réemployés dans le second degré depuis la dernière rentrée scolaire. Cependant, il semblerait que des inquiétudes et des interrogations persistent quant aux modalités d'intégration dans la fonction publique de ces personnels qui, pour beaucoup d'entre eux, enseignent depuis plusieurs années.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous indiquer quelles voies d'accès à la fonction publique sont réservées à ces enseignants et nous confirmer que leur expérience professionnelle sera prise en compte dans cette intégration. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

M. Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Madame la députée, deux principes nous ont guidé pour traiter la situation des maîtres auxiliaires: la générosité et la rigueur.

On a utilisé des maîtres auxiliaires pendant des années sans jamais leur donner de possibilités d'intégration. Le précédent gouvernement prévoyait même d'en rejeter 10 000. («Eh oui !» sur plusieurs bancs du groupe socialiste.) Aussi, pour des raisons de générosité et de simple humanité, mais aussi par rigueur intellectuelle, nous avons décidé de redonner du travail aux 25 000 maîtres auxiliaires, le coût de cette mesure étant pris en charge par le budget de l'éducation nationale. (Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

Cela étant, cette mesure ne saurait en aucun cas être assimilée à un laxisme qui nuirait à la qualité de la fonction publique. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.) Ces maîtres auxiliaires seront intégrés suivant les procédures de la fonction publique. C'est une question de rigueur. Simplement, il sera prioritairement tenu compte dans les concours de recrutement de leurs compétences pédagogiques, de leur expérience et du travail qu'ils auront accompli, y compris dans des zones difficiles.

Rigueur et justice, tels sont les principes que nous comptons appliquer pour traiter les problèmes qui se posent dans l'éducation nationale et qui n'ont pas été traités précédemment. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert.)

M. Patrick Ollier. Réponse peu convaincante !

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 145

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 novembre 1997, page 5426

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 6 novembre 1997